Envoyé en préfecture le 23/02/2021
Reçu en préfecture le 23/02/2021
Affiché le 23 février 2021
ID : 083-218300507-20210223-20210054-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2021-005

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	38

CRÉATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :
SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :
CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

Envoyé en préfecture le 23/02/2021
Reçu en préfecture le 23/02/2021
Affiché le 23 février 202
ID : 083-218300507-20210223-20210054-DE

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Vu les délibérations n° 2020-079 en date du 10 juillet 2020 et 2020-162 en date du 27 novembre 2020 par lesquelles le Conseil Municipal a fixé le tableau des effectifs de la Commune, de la Régie Municipale des Parkings Dracénois ;

Considérant que le prochain départ à la retraite d'un agent de maîtrise exerçant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, il est proposé de pallier ce départ, par le recrutement d'un agent de police supplémentaire afin de renforcer les effectifs de la Police Municipale ;

Considérant que pour pouvoir lancer la procédure de recrutement auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var, il convient de créer un poste d'agent de police municipale au tableau des effectifs ;

Considérant que dans un second temps, lors d'une prochaine réunion du comité technique, il sera proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise devenu vacant. Cette procédure sera concrétisée ultérieurement par la prise d'une nouvelle délibération ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de police municipale (gardien-brigadier ou brigadier-chef principal).

Le nombre de postes autorisés au tableau des effectifs de la Commune passera alors de 588 à 589, tous budgets confondus (580 fonctionnaires et contractuels permanents, 2 contractuels non permanents, 7 fonctionnaires à la Régie Municipale des Parkings Dracénois).

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations et au paiement des charges sociales qui en résultent sont inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- modifie le tableau des effectifs de la Commune dans les conditions définies ci-dessus.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ MAIRIE DE DRAGUIGNAN ★

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération